

la proportion de céréales que manutentionneront les diverses sociétés d'éleveurs.

Vraiment, les cultivateurs et les groupements agricoles de l'Ouest canadien ont été bien patients à l'égard du Gouvernement. Ils ont pensé que, s'ils s'adressaient paisiblement au ministre et au Gouvernement, sans publicité, et expliquaient de façon raisonnable leurs importantes et justes demandes surtout au ministre du Commerce, il leur prêterait une oreille sympathique et qu'ensemble ils pourraient trouver une méthode permettant de redonner ce droit fondamental aux cultivateurs de l'Ouest. Mais, au lieu d'être écoutés avec sympathie, au lieu d'obtenir une mesure de la part du Gouvernement, ils ont constaté qu'il n'a pas tenu compte de leurs requêtes. Le Gouvernement, faisant la sourde oreille, a en effet déclaré: "On ne vous rendra pas le droit de faire des affaires avec la société d'éleveurs de votre choix".

Je me demande comment un ministre du cabinet ou tout député siégeant en face aimerait à se faire dire de quelle compagnie il doit acheter son automobile. Comment un député aimerait-il à se faire dire qu'il devrait acheter une Volkswagen s'il veut une Cadillac? Je suis sûr qu'il s'en indignerait. Je me demande s'il est une femme d'un honorable vis-à-vis qui aimerait se faire dire qu'elle doit faire son marché à tel magasin tel jour, pas ailleurs, si elle veut manger et nourrir sa famille. Pourtant, c'est ce qu'on a dit aux cultivateurs en recourant à cette méthode inéquitable et injuste de la répartition des wagons couverts, savoir: pour toucher des revenus dans une période donnée, afin de nourrir et de vêtir leur famille et de se procurer des approvisionnements pour la ferme, il leur faut, que ça leur plaise ou non, livrer leurs céréales à l'éleveur qui a les wagons couverts.

Tout député qui siége en face devrait donc appuyer la mesure que je présente maintenant; de même tout député des provinces des Prairies qui veut réaliser les désirs de ses commettants, surtout s'il représente une circonscription rurale, n'a point de choix: il lui faut appuyer la proposition tendant à rendre tout de suite aux cultivateurs ce droit fondamental qu'on leur a si arbitrairement enlevé.

Je sais que des centaines de lettres m'arrivent de producteurs des Prairies, où ils demandent qu'on leur rende ce droit fondamental, et je sais que mes collègues de notre parti reçoivent également des centaines de lettres.

Le ministre du Commerce a certainement reçu à son bureau plusieurs milliers de lettres de producteurs de blé. Je serais curieux de savoir au juste combien de milliers de lettres sont parvenues au bureau du ministre,

[M. Argue.]

demandant que ce droit essentiel soit rendu aux agriculteurs. Y en a-t-il eu cinq mille ou dix mille? Le syndicat du blé a-t-il réussi à faire parvenir au gouvernement fédéral et aux membres du Parlement ses 30,000 lettres demandant que ce droit démocratique soit rendu? Je sais que cette campagne a eu beaucoup de succès ces dernières semaines et qu'elle se poursuit actuellement.

J'irai jusqu'à dire que le ministre du Commerce a reçu au cours des ces trois dernières semaines plus de lettres provenant des agriculteurs de l'Ouest relativement à cette question que n'en a reçues aucun ministre représentant l'Ouest depuis 1942, alors que les agriculteurs avaient entrepris une marche sur Ottawa. Selon l'expression même du syndicat du blé de la Saskatchewan, les agriculteurs sont furieux. Ils sont résolus d'obtenir justice et, s'ils n'arrivent à rien en s'adressant par lettre au Gouvernement, ils passeront à d'autres moyens jusqu'à ce qu'on leur rende leur droit. En l'occurrence, le parti cécéliste les appuie sans réserve.

J'espère que tous les députés, quels qu'ils soient, voteront en faveur de cette mesure dont la Chambre est aujourd'hui saisie. Lorsque, pour la première fois, j'ai présenté ce bill au printemps de 1953, M. Ross, alors député de Souris, s'exprimant au nom du parti conservateur, avait déclaré que c'était là un pas dans la bonne voie.

Le ministre du Commerce a proposé un amendement demandant que le bill soit renvoyé à six mois, mais les membres du parti conservateur ont voté contre la proposition du Gouvernement tendant à tuer le bill. L'an dernier cependant, le parti conservateur a changé d'attitude. J'avertis dès maintenant le parti conservateur que s'il désire avoir quelque appui dans les régions rurales de l'Ouest canadien, il fait mieux d'appuyer la proposition demandant que les cultivateurs soient autorisés à livrer leurs céréales à l'éleveur de leur choix. Je le prie de reconsidérer son attitude et de voter à l'appui de la mesure à l'étude lorsqu'elle sera mise aux voix.

Je le répète, les membres du Parlement et du Gouvernement ont reçu des lettres par milliers. Je ne saurais certes exposer aussi bien les désirs et les vœux des producteurs de l'Ouest à cet égard qu'ils le sont dans cette lettre du 20 avril 1955 de M. Harold E. Voechting *Tribune*, Saskatchewan:

M. Hazen Argue, M.P.
Ottawa, Ont.

Cher M. Argue,

Comme vous êtes le député de notre circonscription, je suis avec intérêt vos divers discours et interventions à la Chambre des communes.

A titre de cultivateur, producteur de céréales, je suis profondément intéressé par toute législation